
Conférence du désarmement

9 septembre 2014

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent vingt-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 9 septembre 2014, à 10 h 10

Président(e) : M. Mazlan Muhammad..... (Malaisie)

GE.15-07962 (F) 281016 311016



* 1 5 0 7 9 6 2 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1328^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de saluer la présence parmi nous aujourd'hui de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. L'Ambassadeur Rattray est venu assister à nos délibérations en qualité de Président désigné de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-neuvième session. Je lui souhaite, en notre nom à tous, une chaleureuse bienvenue à la Conférence du désarmement. Au cours de son séjour à Genève, l'Ambassadeur Rattray rencontrera les groupes régionaux pour les informer des tout prochains travaux de la Première Commission.

Permettez-moi également de souhaiter une cordiale bienvenue à l'Ambassadeur John Quinn, qui a récemment pris ses fonctions de Représentant permanent de l'Australie à la Conférence du désarmement. Il doit rencontrer le Secrétaire général par intérim ce matin à 11 heures. Au nom de la Conférence et au nom de mon pays, j'adresse mes souhaits les meilleurs à notre nouveau collègue.

Je voudrais maintenant vous informer de l'avancement de mes consultations depuis notre dernière séance, qui a eu lieu le mardi 2 septembre 2014. La semaine dernière, j'ai convoqué deux séances plénières officielles consacrées aux paragraphes pour lesquels j'avais reçu des observations de la part des États membres. Lors de ces deux séances, nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur quatre paragraphes du projet de rapport. Une séance officielle a été organisée jeudi dernier pour traiter les cinq questions encore en suspens. Lors de cette séance, tous les paragraphes restants ont été approuvés, à l'exception du paragraphe 5, pour lequel une délégation a souhaité examiner plus avant un texte qui avait été provisoirement adopté. Comme vous le savez, vendredi, le secrétariat a distribué à toutes les délégations le texte des paragraphes modifiés du document CD/WP.581/Amend.1. Mes consultations avec les délégations laissent penser qu'un ou deux paragraphes doivent encore être légèrement modifiés. C'est pourquoi, après la présente séance plénière, je convoquerai une séance officielle pour régler les éventuelles questions en suspens. Je compte que nous mettrons la dernière main au texte au cours de cette séance officielle.

Je suis sûr que les délégations ont eu la possibilité d'étudier le projet de rapport et les amendements. Je saisis cette occasion pour remercier toutes les délégations de leur esprit constructif et de la souplesse dont elles ont fait preuve lors des séances officielles de la semaine dernière. Compte tenu de l'excellent travail accompli la semaine dernière, j'espère que nous serons en mesure de parachever le rapport aujourd'hui.

Une fois que nous aurons trouvé un accord sur le texte, j'ai l'intention de convoquer, cet après-midi ou demain, une séance plénière lors de laquelle nous procéderons à l'adoption du rapport de la Conférence. Cela dépendra toutefois des résultats de nos discussions d'aujourd'hui. Je suis bien entendu à votre disposition quant à la façon d'avancer.

Je passe maintenant à la liste des orateurs. Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Robert Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'aborder certaines des thématiques traitées par les délégations au cours des récentes séances plénières, s'agissant du point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Comme l'a souligné mon collègue Frank Rose, Sous-Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, dans l'allocation qu'il a prononcée devant la Conférence le 10 juin dernier, l'espace est de plus en plus encombré de débris orbitaux et exposé à des menaces d'origine humaine qui risquent de mettre ce milieu en danger. La dimension mondiale et interconnectée des moyens spatiaux et notre dépendance croissante vis-à-vis de ces moyens

signifient que des actes irresponsables dans l'espace peuvent entraîner des conséquences néfastes pour nous tous. Il est donc primordial que tous les États travaillent ensemble à l'élaboration de méthodes garantissant que les activités dans l'espace seront menées de façon responsable afin de préserver ce milieu pour les générations à venir.

Dans ce contexte, les États-Unis sont vivement préoccupés par le fait que certains États continuent de mettre au point puis à l'essai des systèmes antisatellites destructeurs. La mise au point de tels systèmes est un facteur de déstabilisation qui menace la sécurité et la viabilité à long terme de ce milieu. Les armes antisatellites, source de débris orbitaux, font peser sur l'espace un grand nombre de menaces pour tous ceux qui tirent profit de ce milieu. Sur le plan de la sécurité, les armes antisatellites sont une menace directe pour les satellites et pour les renseignements stratégiques et tactiques qu'ils fournissent, et leur utilisation pourrait exacerber une crise ou un conflit. Ces armes sont aussi une menace directe pour les principales infrastructures servant à la vérification et à la surveillance en matière de limitation des armements, au commandement, au contrôle et aux communications militaires, ainsi qu'à l'alerte tactique en cas d'attaque imminente. Un essai ou une attaque, forcément source de débris, ne durent sans doute que quelques minutes, mais les conséquences peuvent se prolonger pendant des décennies et menacer indistinctement tous les objets spatiaux de toutes les puissances spatiales. C'est pourquoi les États-Unis considèrent que l'essai de systèmes antisatellites générateurs de débris est une menace pour la sécurité, le bien-être économique et les activités civiles de tous les États. Conscients de cette menace, nous pensons qu'il est primordial que tous les États travaillent ensemble à l'élaboration de méthodes garantissant que les activités dans l'espace seront menées de façon responsable afin de préserver ce milieu pour les générations à venir.

S'agissant des différentes options pour promouvoir une coopération internationale propre à garantir la sécurité et la viabilité de l'espace, nous savons que certains, ici, proposent d'élaborer un nouvel accord juridiquement contraignant de limitation des armements. Les États-Unis sont prêts à examiner des propositions et des concepts de limitation des armements dans l'espace pour autant qu'ils soient équitables, effectivement vérifiables et propres à renforcer la sécurité de tous les États. Or, à ce jour, nous n'avons reçu aucune proposition d'accord juridiquement contraignant qui réponde à ces critères, et le projet révisé de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté cette année par la Russie et la Chine, ne fait pas exception. Comme l'a annoncé le Sous-Secrétaire d'État adjoint Frank Rose en faisant des remarques préliminaires concernant ce projet révisé, le 10 juin dernier, les États-Unis ont procédé à une analyse approfondie de ce texte. Sur la demande de la délégation des États-Unis, cette analyse a été publiée sous la cote CD/1998 et distribuée à toutes les délégations en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

Comme l'indiquent les États-Unis dans leur analyse, à l'instar de la version soumise en 2008, le projet de traité révisé comporte des vices de fond. En particulier, aucun régime de vérification complète permettant de mieux surveiller le respect de l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace n'est prévu, et les technologies existantes et les mesures de coopération en vigueur ne permettent pas de vérifier efficacement un accord interdisant le déploiement d'armes dans l'espace.

De plus, nous observons qu'en règle générale les traités de limitation des armements qui interdisent le déploiement d'une catégorie d'armes interdisent également la possession, l'expérimentation, la production et le stockage de ces armes, pour éviter qu'un pays ne s'affranchisse rapidement de ces instruments. Le projet de traité ne comporte aucune interdiction de ce type, si bien qu'un État partie pourrait tout à fait se doter de la capacité nécessaire pour placer des armes dans l'espace et les déployer dès qu'il choisirait de s'affranchir du traité.

Enfin, le projet de traité n'aborde pas la menace la plus grave qui pèse sur les systèmes spatiaux, à savoir les systèmes d'armes antisatellites terrestres. La recherche, la mise au point, l'expérimentation, la production, le stockage ou le déploiement de systèmes d'armes antisatellites terrestres ne font l'objet d'aucune interdiction ; de tels moyens pourraient par conséquent être substitués aux armes spatiales, dont ils pourraient remplir les fonctions. Ainsi, si l'on s'en tient à notre lecture des dispositions du projet de traité de 2014, l'essai d'une arme antisatellite à ascension directe réalisé par la Chine le 11 janvier 2007 contre son propre satellite météorologique aurait été autorisé, aussi bien par le projet de traité de 2008 que par son pendant révisé de 2014. Le 23 juillet 2014, la Chine a essayé, sans provoquer de destruction, un missile d'interception de satellite à ascension directe identique à celui qui avait servi à détruire son satellite météorologique, en 2007. Cet essai aurait, lui aussi, été autorisé par les dispositions du projet de traité de 2014.

En dépit des désaccords persistants au sujet de l'utilité d'un traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, il existe de nombreux moyens de procéder avec lesquels nous sommes en accord : les nations spatiales coopèrent en effet de multiples façons depuis le début de l'ère spatiale. Les États-Unis sont notamment convaincus que certaines difficultés peuvent et doivent être réglées à travers des solutions concrètes et à court terme, telles que des mesures de transparence et de confiance non contraignantes sur le plan juridique et propres à encourager les comportements responsables dans l'espace et l'utilisation de ce milieu à des fins pacifiques. De telles mesures pragmatiques et non contraignantes existent. Elles ont été adoptées par consensus dans le passé. Elles peuvent être mises en œuvre rapidement, résoudre les problèmes posés par les débris et répondre au risque grandissant de comportements susceptibles de menacer ce milieu. On peut citer, par exemple, l'étude menée par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, dont le rapport a été approuvé par consensus le 5 décembre 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies et renvoyé, pour examen, à la Conférence du désarmement et à d'autres instances du système des Nations Unies. Le Groupe y préconise des mesures de transparence et de confiance non contraignantes que les États pourraient prendre à leur gré pour renforcer la sécurité dans l'espace. Le Groupe recommande par ailleurs aux États de chercher à prendre des engagements politiques, par exemple sous la forme d'un code de conduite international, pour encourager une exploitation responsable et pacifique de l'espace.

Les États-Unis continueront d'appuyer les efforts déployés dans le cadre de la Conférence du désarmement ou d'autres instances multilatérales pour promouvoir l'adoption libre et pragmatique de mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales, suivant les recommandations consensuelles faites par le Groupe d'experts gouvernementaux. En outre, les États-Unis accueilleront favorablement toute proposition visant à élaborer des mesures de transparence et de confiance supplémentaires, pour autant que celles-ci satisfassent aux critères définis dans le rapport du Groupe, adopté par consensus. Selon le rapport, toute mesure de transparence et de confiance proposée doit :

- Pouvoir être effectivement confirmée par les autres parties, soit à titre individuel, soit collectivement, dans son application ;
- Être claire, concrète et avoir été soumise à l'épreuve des faits, c'est-à-dire qu'un ou plusieurs acteurs ont pu établir qu'elles ont été appliquées et qu'elles sont efficaces ; et, enfin,
- Réduire ou éliminer les motifs de méfiance, de malentendu ou d'erreur quant aux activités et aux intentions des États.

Dans ce contexte, les États-Unis estiment que les efforts entrepris par l'Union européenne pour élaborer un code de conduite international pour les activités spatiales pourraient offrir aux États le meilleur mécanisme disponible à brève échéance pour mettre en œuvre la plupart des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux. Dans le même temps, nous sommes dans l'obligation d'observer que certaines des idées qui ont été mentionnées lors des récentes séances plénières de la Conférence concernant des mesures de transparence et de confiance ne répondent pas à l'ensemble des critères permettant de valider une nouvelle mesure, tels qu'ils sont établis dans le rapport du Groupe. Ainsi, si nous nous penchons sur l'initiative russe visant à permettre aux États de faire des déclarations de « non-utilisation en premier » d'armes dans l'espace, nous concluons qu'une telle mesure n'est pas vérifiable et qu'elle ne définit pas de façon adéquate et satisfaisante ce qu'est une « arme spatiale ».

La délégation des États-Unis estime que les discussions officieuses consacrées à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace au cours de la présente session annuelle dans le cadre du calendrier d'activités que nous avons adopté ont été très approfondies et constructives et qu'elles nous ont aidés à préciser les enjeux, les options et les diverses positions des États membres. À ce titre, nous sommes redevables et reconnaissants à mon collègue du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Rowland, que je suis heureux de féliciter pour le grand professionnalisme dont il a fait preuve dans l'organisation et la conduite de nos discussions officieuses en tant que coordonnateur au titre de ce point de l'ordre du jour. Les États-Unis comptent poursuivre de façon constructive et pragmatique les discussions avec les autres États membres en vue de renforcer la coopération internationale et répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la viabilité de l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration.

Je voudrais maintenant souhaiter une cordiale bienvenue à M. Amr Ahmed Ramadan, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Égypte à la Conférence du désarmement, à qui je donne la parole.

M. Ramadan (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis ravi de me joindre à vous ici, à la Conférence du désarmement. C'est la première fois que je m'exprime devant la Conférence en tant que Représentant permanent de l'Égypte, et c'est vraiment pour moi un honneur de m'exprimer devant une instance aussi prestigieuse. Je me réjouis de travailler avec vous et avec mes collègues pour permettre à la Conférence d'accomplir son mandat d'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement. Je tiens à vous dire tout le plaisir que j'éprouve de voir le Représentant permanent de la Malaisie présider la Conférence, et je tiens à saluer la manière dont vous avez conduit les négociations sur son rapport annuel de 2014. Vous avez dirigé ces travaux avec professionnalisme, sagacité et dévouement. En outre, je voudrais saluer une nouvelle fois les efforts dévoués de votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Kenya, M. Anthony.

Puisque c'est la première fois que je m'exprime devant la Conférence du désarmement, permettez-moi de partager certaines réflexions avec vous et avec mes collègues. L'Égypte attache la plus haute importance à la Conférence du désarmement, qui est une instance multilatérale incontournable pour régler les questions relatives aux types d'armes les plus dangereux et les plus destructeurs qui existent sur terre. La Conférence n'est pas un organe délibérant, puisque son rôle est de négocier des traités multilatéraux de désarmement afin d'instaurer la paix et la stabilité dans le monde. Telle est la raison d'être de la Conférence du désarmement. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, pour la dix-huitième année consécutive, la Conférence demeure dans l'incapacité d'adopter et d'exécuter un programme de travail qui lui permettrait d'engager des négociations de fond. Nous sommes convaincus que pour surmonter ce blocage, nous

finirons par faire preuve de la volonté politique voulue pour promouvoir le mandat de négociation de la Conférence. Nous devons travailler collectivement pour faire sortir la Conférence de l'ornière en adoptant par consensus un programme de travail équilibré et complet, et nous n'avons d'autre choix que de rechercher ce consensus.

L'Égypte a accueilli avec satisfaction la reconstitution, en 2014, du groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail. Nous sommes de l'avis que la reconstitution de ce groupe de travail informel en 2015 devrait être motivée par sa contribution positive à nos efforts pour adopter un programme de travail, étant entendu que cet objectif ne serait pas une fin en soi, mais une étape importante vers la reprise de négociations sur des traités.

Nous considérons que l'adoption par consensus d'un programme de travail équilibré et complet permettant l'ouverture de négociations doit demeurer notre priorité, et à ce titre, je voudrais réitérer la position de l'Égypte concernant les éléments d'un tel programme de travail. En premier lieu, nous considérons que le désarmement nucléaire doit être la priorité absolue, une priorité clairement énoncée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa toute première résolution, la résolution 1(I), puis lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. En outre, l'Assemblée générale a récemment adopté sa résolution 68/32, dans laquelle elle a demandé que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Nous pensons par conséquent que toute proposition de programme de travail devra prévoir l'établissement d'un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement nucléaire.

En deuxième lieu, l'Égypte a toujours appuyé l'idée de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, pour autant qu'un tel traité contribue à la fois aux objectifs de désarmement nucléaire et aux objectifs de non-prolifération nucléaire, conformément aux 13 mesures pratiques adoptées en 2000 lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est pour cette raison que nous faisons tout pour que le futur programme de travail comporte un mandat relatif à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, indiquant clairement que les stocks existants de ces matières seraient pris en compte tout comme la production future.

En troisième lieu, nous sommes également attachés à la préservation de l'espace en tant que milieu pacifique constitutif du patrimoine commun de l'humanité. Nous devons donc impérativement développer le régime juridique applicable à l'espace et prévenir une course aux armements dans ce milieu. La Conférence du désarmement doit accomplir son mandat et commencer des négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

En quatrième lieu, nous attendons de la Conférence du désarmement qu'elle mette en place des arrangements internationaux efficaces visant à ce que les cinq États dotés d'armes nucléaires garantissent les États qui en sont dépourvus contre la menace ou l'emploi de ces armes. De telles garanties répondront à une exigence légitime de la part des États non dotés d'armes nucléaires, exigence qui aurait dû être satisfaite depuis longtemps.

Ce n'est un secret pour personne que nous déplorons l'incapacité à mettre en œuvre la résolution adoptée par la Conférence d'examen du TNP de 1995 concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette question suscite de graves préoccupations concernant les engagements que nous prenons au sein des instances multilatérales de

désarmement et l'attachement des parties à l'exécution de ces engagements. Nous assistons au renforcement d'un mouvement en faveur d'une meilleure compréhension des conséquences de l'emploi des armes nucléaires et de la nécessité de faire en sorte que ces conséquences soient placées au cœur des futurs efforts en faveur du désarmement nucléaire. Les deux premières conférences sur les incidences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires, tenues respectivement à Oslo, en mars 2013, et à Nayarit, en février 2014, le Groupe de travail à participation non limitée sur le désarmement nucléaire et la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire tenue par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier contribuent à maintenir l'attention sur ce que ces armes signifient réellement pour l'avenir de l'humanité. Nous comptons participer à la troisième Conférence sur les incidences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires, qui aura lieu à Vienne en décembre 2014.

Monsieur le Président, nous vous souhaitons une présidence fructueuse et restons prêts à appuyer tous les efforts entrepris dans le but de parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ramadan de sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je la donne à la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre but aujourd'hui n'est pas d'engager un débat de fond sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, car un tel débat s'est déroulé en juin et nous a permis d'échanger de façon constructive nos points de vue sur toutes les questions y afférentes. Toutefois, je voudrais, si vous me le permettez, faire quelques observations. La première est purement factuelle. Si j'ai bien compris, le Représentant permanent des États-Unis a employé l'expression « non-utilisation en premier ». Cette expression ne reflète pas parfaitement notre initiative, par laquelle les États sont invités à faire des déclarations de « non-implantation en premier d'armes dans l'espace ». Notre initiative repose sur l'idée qui sous-tend le projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, dont les représentants permanents de la Russie et de la Chine ont soumis une version actualisée à la Conférence du désarmement lors de sa séance plénière du 10 juin dernier. Pourquoi une telle initiative ? Parce que nous sommes réalistes. Nous savons bien qu'il nous faudra un certain temps pour conclure un traité multilatéral de désarmement. En attendant la conclusion et l'entrée en vigueur d'un tel traité, il est nécessaire de mettre en place une forme de filet de sécurité pour protéger l'espace contre le déploiement d'armes quelles qu'elles soient. Telle est la raison d'être des propositions et de l'initiative de la Fédération de Russie concernant la non-implantation en premier d'armes dans l'espace, laquelle vise un engagement politique volontaire des États de s'abstenir de telles activités. Si elle est acceptée à l'échelle mondiale, nous disposerons d'une garantie politique fiable du non-déploiement d'armes dans l'espace.

Je souligne que, dans les deux cas, nous parlons bien d'une action spécifique, à savoir du non-déploiement, ou de la non-implantation, d'armes dans l'espace, ni plus ni moins. En d'autres termes, il s'agit bien d'une mesure juridique ou politique spécifique destinée à prévenir réellement une course aux armements dans l'espace. Je vous recommande de lire attentivement et entièrement l'intitulé du traité. Il est bien plus long que « la prévention de la non-implantation d'armes dans l'espace ». Je crois aussi que vous y trouverez des réponses à certaines autres questions, notamment une réponse à la question des armes antisatellites.

Voilà, en quelque sorte, mes premières observations en réaction à la déclaration prononcée par le représentant des États-Unis. Cela dit, je tiens à souligner que nous accueillons avec satisfaction les observations critiques concernant l'initiative russe et chinoise, mais aussi l'initiative russe relative à l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

J'engage tous mes collègues à la Conférence à ne pas se contenter de déclarations de portée générale concernant les principaux éléments du traité ; je les invite à soumettre aussi des propositions concrètes en vue d'améliorer le texte. Nous pourrions ainsi, ensemble, progresser de façon significative. De plus, si notre texte ne convient pas à certains collègues pour des raisons conceptuelles, il sera toujours possible de l'adapter. Bien entendu, il est également toujours possible de soumettre un autre texte, mais il serait préférable de le faire par écrit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie ; je donne la parole au Représentant permanent de la Chine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise souhaite d'emblée vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes prêts à coopérer pleinement avec vous. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues représentants de l'Égypte et de l'Australie.

Alors que la présente session de la Conférence touche à sa fin, nous tenons à souligner le travail significatif qui a été accompli. La délégation chinoise tient à faire part au Président de sa satisfaction pour le dynamisme dont il a fait preuve pendant la négociation du rapport annuel de la Conférence.

Tout à l'heure, notre collègue des États-Unis nous a exposé la position de sa délégation concernant les questions relatives à l'espace. Je saisis également cette occasion de réitérer la position, les vues et les propositions de ma délégation sur ce sujet. La Chine a toujours souhaité que l'utilisation de l'espace soit réservée à des fins pacifiques, et elle est opposée à la militarisation de ce milieu et au déclenchement d'une course aux armements dans ce milieu. Je crois que cette position est partagée par l'ensemble des États. Si nous sommes tous effectivement de cet avis, alors la chose la plus importante que la communauté internationale doit entreprendre le plus rapidement possible est, de notre point de vue, la négociation d'un nouveau traité international sur l'espace, afin d'éliminer les menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'espace. C'est pourquoi, en 2008, la Chine et la Fédération de Russie ont conjointement saisi la Conférence du désarmement d'un projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. En juin dernier, la Chine et la Fédération de Russie ont préparé une version actualisée du projet de traité en tenant compte des propositions et des recommandations des États. Nous avons déjà expliqué les considérations qui nous ont guidés dans l'élaboration de la nouvelle mouture du texte. En premier lieu, les pays sont, dans leur immense majorité, favorables à la négociation et à la conclusion d'un instrument juridique international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En deuxième lieu, la Conférence a, au fil des années, établi des organes spécialement chargés d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et elle a accumulé des données d'expérience en abondance dans ce domaine. En troisième lieu, le projet de traité proposé par la Chine et la Fédération de Russie établit une base très solide en vue de la négociation d'un tel instrument dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Je voudrais souligner que nous espérons que les délégations étudieront avec attention le projet de texte soumis par la Chine et la Fédération de Russie. Comme mon collègue russe, j'invite mes collègues à ne pas se contenter de faire des observations générales, mais à examiner la proposition avec la plus grande attention. En particulier, je voudrais souligner à ce stade que notre texte interdit expressément toute implantation d'armes dans l'espace, ainsi que la menace ou l'emploi de la force dans l'espace.

Notre collègue des États-Unis a fait référence aux essais effectués par la Chine en 2007. Nous avons maintes fois affirmé clairement notre position sur ce point : il s'agissait d'une expérience scientifique menée à des fins pacifiques, qui ne menaçait aucun pays.

Notre position sur les questions relatives à l'espace est telle que je viens de la présenter : la Chine a toujours préconisé une utilisation pacifique de l'espace ; elle est opposée à la militarisation de l'espace et à une course aux armements dans ce milieu.

Je sais que de nombreux collègues s'inquiètent au sujet de la vérification. Nous estimons que cette question pourrait être traitée au cours de négociations. J'espère que les États membres seront en mesure d'adopter une position consensuelle concernant la vérification, notamment en matière spatiale.

S'agissant des mesures de confiance, je considère que le processus de négociation d'un traité sur les armes dans l'espace et le processus de mise en place de mesures de confiance dans les activités spatiales se renforcent mutuellement. Nous n'excluons pas la possibilité de participer à un processus visant à établir des mesures de confiance, mais nous pensons que la seule façon d'éliminer fondamentalement la menace qui pèse sur la sécurité de l'espace est de négocier un instrument international juridiquement contraignant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wu de sa déclaration. Je donne de nouveau la parole à M. Wood, Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de prendre de nouveau la parole. J'aimerais apporter une précision. J'aurais dû, alors que j'évoquais la proposition russe, parler de « non-déploiement en premier » et non pas de « non-utilisation en premier ». J'encourage également tous les États membres à lire l'analyse des États-Unis concernant le projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, analyse qui devrait prochainement être distribuée par le secrétariat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wood. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, M. Khelif.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation algérienne tient tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la République arabe d'Égypte et à l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Australie à la Conférence du désarmement.

La délégation algérienne a demandé la parole après avoir écouté la déclaration que l'Ambassadeur des États-Unis a prononcée concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les observations que les délégations chinoise et russe ont faites à ce sujet. À l'écoute de la déclaration de l'Ambassadeur des États-Unis, nous avons été heureux d'en apprendre davantage concernant l'analyse que son pays avait faite du projet de traité russo-chinois relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. Il s'agit là, de notre point de vue, d'une bonne façon de procéder, qui nous permet de connaître les positions des uns et des autres dans le cadre de discussions interactives sur le sujet. Nous avons compris de ces déclarations que les États membres n'étaient pas opposés à ce que cette thématique soit traitée au sein de la Conférence. Nous avons également été heureux d'entendre que les États-Unis, la Russie et la Chine, de même que d'autres délégations, considéraient que la sécurité et la paix dans l'espace devaient être renforcées et que l'espace ne devait pas être utilisé à des fins militaires. Puisque nous n'avons entendu aucune objection sur ce point, nous pensons qu'il pourrait être possible de parvenir à une formulation consensuelle permettant à la Conférence du désarmement d'engager un travail de fond sur cette question, dans le cadre d'un programme de travail équilibré et complet, sans devancer les résultats. Pour parvenir à une formule consensuelle dans le cadre d'un programme de travail, nous devons engager un travail de fond sur la base de toutes les initiatives et de toutes les idées qui ont été présentées à la Conférence, sans préjuger des résultats, mais en laissant au contraire les négociations et les discussions nous conduire là où elles nous conduiront. Cela pourrait être un bon moyen pour la Conférence de progresser, notamment, sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie. Je donne maintenant la parole au Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je ne voudrais pas retarder notre séance officielle, et je vous remercie de tous les efforts que vous avez déployés pour nous conduire là où nous en sommes aujourd'hui avec le rapport, qui est déjà bien avancé.

Je voulais simplement saisir cette occasion de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue australien, avec lequel j'ai déjà eu le plaisir de travailler au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Je me réjouis de collaborer avec lui. Je souhaite également la bienvenue à notre nouveau collègue égyptien, que je remercie de sa déclaration.

Si j'ai bien compris notre collègue égyptien, il a réaffirmé que son pays était attaché au document CD/1299 et au mandat y figurant, même s'il n'a pas nommé le document. Cela est rassurant, car dans les mois qui ont précédé son arrivée, certains signes avaient laissé penser que des doutes avaient surgi concernant l'attachement de l'Égypte à ce document. Je suis par conséquent rassuré, et je me réjouis de travailler avec lui sur cette question et sur d'autres dans l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rowland. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous informe donc que, pour achever nos travaux concernant le projet de rapport, nous allons, après une brève interruption, nous retrouver en séance officielle pour procéder à l'examen en dernière lecture du projet de rapport que le secrétariat vous a distribué la semaine dernière.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance de la Conférence du désarmement aura lieu soit cet après-midi à 15 heures, soit demain, mercredi 10 septembre, à 15 heures. Nous devrions en principe adopter officiellement le rapport que la Conférence du désarmement soumettra à l'Assemblée générale.

La séance est levée à 10 h 45.